



COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT
SÉANCE DU 11 FEVRIER 2022



Convocation du 7 février 2022

Présents : Mmes BEUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD
Absents : Mme LAVILLE pouvoir à Mme FAVY

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

2022-1

M Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle. Ce projet comprend sur la partie avant la mise en œuvre d'un revêtement en enrobé avec ensuite peintures au sol de différents jeux (marelle des chiffres, piste routière...).

À l'arrière du bâtiment, seront installés sur un revêtement souple de type gazon synthétique, des potagers pédagogiques, un module de jeux de motricité, un bac à sable, table et bancs. Des travaux de réfection du préau sont aussi prévus (pare-soleil en bardage bois) ainsi que divers travaux (reprise sur maçonnerie, pose de grillage sur mur d'enceinte...).

Monsieur le Maire présente le plan proposé par le bureau d'études BTM et son estimation financière prévisionnelle d'un montant de 91 325,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet,
- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

- Cantine scolaire : poursuite des travaux, livraison possible du bâtiment après les vacances de printemps.
- Local technique : démarrage des travaux fin février, réception prévue fin mai. Les travaux nécessitant des coupures de route pour le raccordement du local aux réseaux, une reprise de l'enrobé sera réalisée ultérieurement.
- Travaux d'élagage terminés

3. ÉTUDE DE DEVIS

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Démolition de la ruine route d'Ebreuil : Luc Faure pour un montant de 3 000 € HT (Luc Faure n'a pas pris part au vote)
- Assistance technique assainissement collectif : BDQE pour un montant de 2 765,00 € HT.

4. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS –
AFFECTATION DES RÉSULTATS**

A. BUDGET COMMUNE

- Compte de gestion

2022-2

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal

- Compte administratif

2022-3

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | Investissement Restes à réaliser |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| Recettes | 699 379,56 | 382 996,76 | 355 007,00 |
| Dépenses | 469 567,88 | 448 618,64 | 771 300,00 |
| Résultat de l'exercice 2021 | 229 811,68 | -65 621,88 | |
| Résultat reporté 2020 | 233 698,41 | 280 354,83 | |
| Résultat de clôture 2021 | 463 510,09 | 214 732,95 | |

- Affectation du résultat

2022-4

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|---|------------|
| - un excédent de fonctionnement cumulé de : | 463 510,09 |
| - un excédent d'investissement de : | 214 732,95 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 416 293,00 |
| soit un besoin de financement de : | 201 560,05 |

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

| | |
|---|------------|
| - à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement | 201 560,05 |
| - excédent de fonctionnement à reporter en 2022 : | 261 950,04 |
| - excédent d'investissement à reporter en 2022 : | 214 732,95 |

B. BUDGET ASSAINISSEMENT

- Compte de gestion

2022-5

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal.

- Compte administratif

2022-6

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | Investissement Restes à réaliser |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| Recettes | 55 895,95 | 31 698,00 | |
| Dépenses | 40 878,71 | 32 285,83 | 10 000,00 |
| Résultat de l'exercice 2021 | 15 017,24 | -587,83 | |
| Résultat reporté 2020 | 105 889,13 | 42 156,68 | |
| Résultat de clôture 2021 | 120 906,37 | 41 568,85 | |

- Affectation du résultat**2022-7**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement cumulé de : | 120 906,37 |
| - un excédent d'investissement de : | 41 568,85 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 10 000,00 |
| décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit : | |
| - excédent de fonctionnement à reporter en 2022 : | 120 906,37 |
| - excédent d'investissement à reporter en 2022 : | 41 568,85 |

C. BUDGET COMMERCES**- Compte de gestion****2022-8**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2021 dressé par le receveur municipal.

- Compte administratif**2022-9**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | Investissement Restes à réaliser |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| Recettes | 24 012,78 | 24 597,90 | |
| Dépenses | 25 267,42 | 23 065,60 | 12 000,00 |
| Résultat de l'exercice 2021 | -1 254,64 | 1 532,30 | |
| Résultat reporté 2020 | 5 175,89 | 58 316,15 | |
| Résultat de clôture 2021 | 3 921,25 | 59 848,45 | |

- Affectation du résultat**2022-10**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-----------|
| - un excédent de fonctionnement cumulé de : | 3 921,25 |
| - un excédent d'investissement de : | 59 848,45 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 12 000,00 |
| décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit : | |
| - excédent de fonctionnement à reporter en 2022 : | 3 921,25 |
| - excédent d'investissement à reporter en 2022 : | 59 848,45 |



COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2022



Convocation du 28 mars 2022

Présents : Mmes BEAUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, CANTE, FAURE, RENARD

Absents excusés : M. BELLY pouvoir à M. GIRAUD

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Cantine scolaire : poursuite des travaux, en cours pose de carrelage. Pré-réception des travaux prévue début mai. Un supplément a été demandé au lot gros œuvre pour agrandissement du trottoir à l'arrière du bâtiment.
- Local technique : démarrage des travaux retardé pour cause de problème d'approvisionnement, normalement prévu mi-avril.
- Enfouissement : fin des travaux de dépose des poteaux rue de la Contamine. Reste à faire les reprises des accotements.
- Aménagement décharge : démarrage des travaux lundi 4 avril

2. ETUDE DE DEVIS

Les devis suivants sont validés :

- SDE 03 : renouvellement des foyers de + de 15 ans (51 foyers) par des leds

Montant des travaux : 28 050 €, part communale : 5 610 €

Economie estimée : 1338 € / an

- DECHOCHENTRE : auto-laveuse, une demande sera faite pour une auto-laveuse à batterie
- SECURIT JEUX : contrôle de l'aire de jeux et paniers de basket : 310,00 € HT /an
- MLP Maintenance : remplacement des filtres des centrales de traitement d'air à la salle des fêtes et déplacement du thermostat d'ambiance : 992,40 € HT

3. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

2022-11

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2022 :

- Forfait par foyer raccordable ou raccordé : 18,00 € H.T.
- Tarif par m3 d'eau consommée : 0,95 € H.T.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

2022-12

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Un coefficient correcteur corrige le déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition suivants :

- **28,38 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **31,30 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

5. BUDGETS PRIMITIFS

2022-13 à 15

Le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes comme suit :

Budget commerces

- section de fonctionnement : 30 163,25 €
- section d'investissement : 85 577,45 €

Budget assainissement

- section de fonctionnement : 173 375,37 €
- section d'investissement : 73 396,85 €

Budget principal

- section de fonctionnement : 911 408,04 €
- section d'investissement : 971 881,00 €

Outre le réajustement de certains programmes, les nouveaux crédits d'investissement inscrits au budget principal concernent les travaux d'amélioration énergétique de l'école primaire. Le projet sera étudié en cours d'année.

6. SOLIDARITE UKRAINE

2022-16

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. L'association des Maires de France s'est associée à la Fédération Nationale de Protection Civile pour organiser une collecte de dons financiers et matériels.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine et de verser un don de 2 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Après en avoir délibéré : le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

2022-17

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'avec l'appui des services du département il a été décidé de mettre en place divers dispositifs pour sécuriser les abords de l'école primaire en réduisant la vitesse des véhicules par la pose de panneaux avertisseurs. De plus la priorité à droite à l'intersection de l'avenue de la Mairie et de la rue de la Gare étant peu respectée, une signalisation verticale et horizontale sera mise en place.

Par ailleurs, le plan d'adressage ayant été complété dans les lieudits et pour les voies nouvelles, il est nécessaire d'installer des plaques de rues.

Toutes ces dépenses auxquelles se rajoutent les miroirs posés à Rouzat, sont éligibles au programme de subvention au titre de la répartition des amendes de police, une demande sera faite en ce sens.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 198,75 € HT

